



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/386
S/19917

1er juin 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 77 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 1er juin 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le rapport contenant les informations les plus récentes sur les mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes pendant le mois d'avril 1988 dans les territoires arabes qu'elles occupent depuis 1967, notamment en matière d'activités de colonisation israéliennes, de confiscations de terres et d'atteintes aux personnes et aux biens des habitants arabes de ces territoires.

Au moment où les mesures de répression appliquées par les autorités d'occupation israéliennes à l'encontre des citoyens arabes qui rejettent cette occupation entraîne une détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés par Israël, qui retient l'attention de la communauté internationale, aussi bien au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors de celle-ci, le rapport ci-joint démontre clairement qu'Israël n'a nullement renoncé à exécuter ses plans visant à intensifier l'implantation de colonies, les confiscations de terres, les actes d'agression contre des citoyens arabes et les atteintes à leurs biens dans les territoires arabes occupés, en violation des règles du droit international régissant l'occupation militaire, en particulier les Conventions de La Haye de 1907 et la quatrième Convention de Genève de 1949.

* A/43/50.

La superficie des terres confisquées par Israël depuis qu'il a occupé les territoires arabes en 1967 jusqu'à la fin du mois d'avril 1988 a atteint 2 756 076 dounams. Pendant le mois d'avril, 43 habitations arabes ont été détruites, 62 Arabes, hommes et femmes, ont été tués par des membres des forces d'occupation israéliennes et des colons israéliens, des centaines de citoyens arabes ont été blessés et plus de 2 000 ont été arrêtés.

En présentant en annexe des détails sur ces atteintes et pratiques, je tiens à appeler votre attention et, par votre intermédiaire, celle de la communauté internationale, sur les dangers que la poursuite d'une telle politique fait peser sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur les efforts et perspectives de paix dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 77 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH

ANNEXE

Rapport mensuel sur les activités israéliennes de colonisation,
les actes d'agression contre des citoyens arabes et les atteintes
à leurs biens en avril 1988

Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le soulèvement populaire dans les territoires arabes occupés est entré dans son cinquième mois. En avril, les autorités d'occupation israéliennes ont renforcé les mesures appliquées à l'encontre des habitants arabes et ont pris toute une série de nouvelles mesures d'ordre militaire, économique et administratif, dont le but final est l'intensification de la politique intitulée "par le blocus et la faim". De nombreux villages et camps arabes ont été assujettis pendant plusieurs semaines à un blocus total; ils ont été privés d'eau, d'électricité, de téléphone, et les forces d'occupation ont empêché les transports de secours alimentaires d'origine tant locale qu'internationale d'y pénétrer.

Pendant ce même mois, le commandement de l'armée israélienne a équipé ses forces opérant sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées d'équipements militaires récents spécialement conçus pour la lutte contre les manifestants arabes. On peut citer à cet égard de nouveaux types de matraques en bois et en matière plastique rigide, des projectiles constitués par des billes de métal poli de petit calibre lancées à partir d'hélicoptères et des lance-pierres infligeant des blessures graves qui peuvent être mortelles. En outre, il a été confirmé que les soldats israéliens utilisent des gaz lacrymogènes toxiques de type C-S; l'on sait que l'utilisation de ce type de gaz contre des civils isolés est totalement interdite.

En ce qui concerne les nouvelles mesures d'ordre économique et administratif que les autorités d'occupation israéliennes ont imposées pour tenter d'étouffer le soulèvement, pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, elles comprenaient :

- 1) La poursuite de la politique intitulée "par le blocus et la faim" à l'encontre de plusieurs villages et camps palestiniens. Dans le cadre de cette politique, les autorités d'occupation ont ordonné la fermeture de toutes les boulangeries de la Rive occidentale et de la bande de Gaza occupées et ont interdit l'entrée des villes arabes aux véhicules transportant des produits alimentaires.
- 2) L'interdiction d'approvisionner la Rive occidentale arabe occupée en carburants de tous ordres.
- 3) L'imposition du couvre-feu dans toute la bande de Gaza.
- 4) La publication d'un arrêté militaire ordonnant la fermeture de tous les établissements d'enseignement de la Rive occidentale jusqu'au 8 mai. Un autre arrêté militaire prévoyait la fermeture pendant une semaine de nombreuses écoles de la bande de Gaza.

5) La publication d'un arrêté prévoyant la mise en congé obligatoire sans traitement de tous les enseignants des écoles publiques de la Rive occidentale du 15 avril au 8 mai 1988.

6) L'intensification de la politique de destruction d'habitation et menace de détruire le logement personnel ou le logement de la famille de toute personne ayant participé à une manifestation quelle qu'elle soit.

7) L'obligation, pour la délivrance de toute pièce officielle - permis de conduire, licences d'importation, d'exportation, etc. -, de produire une attestation certifiant que la personne qui sollicite cette pièce a payé les impôts israéliens dont elle est redevable.

8) La publication par Mitzna Amron, commandant de la région centrale, d'un arrêté militaire obligeant les commerçants arabes de la partie arabe de Jérusalem d'ouvrir leurs boutiques de 8 h 30 à 19 heures. Les contrevenants s'exposent à être emprisonnés ou à devoir verser une amende en vertu de lois d'exception imposées en Palestine, en 1945, par les autorités du Mandat britannique.

Pendant cette période, les efforts des autorités d'occupation israéliennes pour réprimer l'héroïque soulèvement arabe ne les ont pas détournées de leurs activités quotidiennes ; elles ont en effet continué à s'attaquer aux populations arabes et à empiéter sur leurs terres; depuis le début de l'occupation israélienne jusqu'à la fin du mois d'avril 1988, les autorités israéliennes ont confisqué 2 756 076 douneams de terres sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées. Elles ont obstinément poursuivi leurs tentatives de renforcer le processus de colonisation juive et ont établi des plans pour inciter et encourager les Juifs, en particulier les nouveaux immigrants, à s'installer dans les colonies existantes, dont le nombre s'élève à 170 sur la Rive occidentale et à 20 dans la bande de Gaza occupées.

En ce qui concerne les atteintes aux libertés et aux droits de l'homme de la population arabe, les autorités israéliennes ont continué d'appliquer leurs politiques inhumaines et à imposer des sanctions individuelles et collectives; elles ont en effet traduit 111 habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza devant des tribunaux militaires, qu'ils ont condamnés à des peines allant de quelques mois d'emprisonnement assortis de fortes amendes à la réclusion pendant de nombreuses années. Par ailleurs, les autorités d'occupation ont arrêté plus de 2 000 personnes et plus de 900 ont été soumises au régime de l'internement administratif; deux citoyens ont été assignés à résidence, plus de 43 habitations arabes ont été détruites et des dizaines d'établissements commerciaux, d'imprimeries et de pharmacies ont été fermés. Les autorités ont continué à ordonner la fermeture d'établissements d'enseignement de la Rive occidentale et de la bande de Gaza occupées. Enfin, pendant ce mois d'avril, les militaires et les colons juifs ont tué par balle 62 Arabes, hommes et femmes, et en ont blessé des centaines.

On trouvera ci-après le détail des pratiques israéliennes au cours de la période considérée :

I. Implantation de colonies de peuplement

Au cours du mois d'avril 1988, les colons israéliens ont donné toute la mesure de leur animosité et de leur volonté de provocation à l'égard des habitants arabes, comme le montre l'attaque contre le village de Beita près de Naplouse au cours de laquelle, après avoir agressé des agriculteurs, les colons ont essayé d'entrer en force dans le village. Trois habitants arabes ont été tués alors qu'ils essayaient de se défendre et une jeune fille israélienne est tombée sous les balles des colons eux-mêmes. Ces derniers se sont installés dans des campements érigés aux entrées du village et ont demandé l'implantation de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés.

Les dirigeants des colons ont présenté à Shamir une requête tendant à renforcer les mesures de répression : expulsion de centaines d'habitants, destruction de dizaines de maisons, interdiction de parution des journaux arabes et développement de la présence militaire israélienne dans les villes et les camps palestiniens. Le mouvement Ometz, dirigé par Rafael Eytan, a appelé à l'expulsion de tous les habitants du village de Beita vers le Liban. Le parti Mafdal, pour sa part, a demandé que le village soit rasé et que soit érigée à sa place une colonie de peuplement. La Secrétaire du Goush Emounim, Daniela Weiss, a également demandé que le village soit rasé et ses habitants expulsés vers la Jordanie. Cédant aux pressions des colons, le Gouvernement israélien a détruit 27 maisons, en a fermé plusieurs autres et a expulsé six habitants du village vers le Liban.

On trouvera ci-après les informations qui ont pu être recueillies sur les activités de colonisation au cours de ce mois :

1) Le 4 avril 1988, une grande cérémonie à laquelle participait le Président de la Commission de la colonisation de la Knesset, Mattitياهو Drobbles, a été organisée pour inaugurer une nouvelle colonie de peuplement baptisée "Shanu" et implantée près du village de Sanour-Ouest, sur la route principale qui relie Naplouse et Jenine.

2) Le 3 avril 1988, une nouvelle colonie de peuplement a été ouverte dans le nord de la Rive occidentale occupée. Cette nouvelle colonie, qui doit accueillir 14 familles venues d'Union soviétique, a été baptisée "village des artistes".

3) Le 28 avril 1988, le Secrétaire général du groupe Annah, branche chargée de la colonisation au sein du mouvement Goush Emounim, a déclaré que son groupe étudiait la question de la création, sans autorisation gouvernementale, de six nouveaux points d'implantation, à savoir, "Nouvit" et "Doujit" dans la bande de Gaza, "Eytan" près de Jéricho, "Allon" près de Wadi Qalt, "Atra" dans les monts de Naplouse et un sixième point dont la localisation n'a pas encore été décidée.

4) Le 10 avril 1988, le Premier Ministre israélien Itzhak Shamir a réaffirmé aux présidents des conseils des colonies de peuplement de la Rive occidentale et de la bande de Gaza qu'il allait étudier avec l'ensemble du Gouvernement, et avec le Ministre du logement en particulier, les possibilités de création de deux nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés. Shamir a indiqué à son auditoire qu'il était d'accord avec les dispositions prises par le Ministre de la

défense pour renforcer les mesures de sécurité dans les territoires occupés et a affirmé que des mesures rigoureuses allaient être prises pour découvrir les meneurs, dynamiter des maisons et faire en sorte que l'armée tienne les territoires occupés d'une poigne encore plus ferme.

5) Le 26 avril 1988, la Sous-Commission israélienne de la colonisation a annoncé officiellement qu'elle comptait mettre en oeuvre dans le village d'Arb Arrachaidah (situé à 30 kilomètres au sud de Bethléem) un projet de découpage portant la cote 413 et couvrant le bassin de "Kharbat Ouina" et "Kharbat Salahba" afin d'élargir le périmètre de la colonie "Maalé Amos", qui se trouve à proximité du village. Ce projet prévoit l'expropriation d'un millier de doumams des terres du village et se traduira par la destruction d'une vaste superficie de terres de pâturage dont les habitants ont un besoin impérieux pour leurs troupeaux. Les habitants ont insisté sur le fait que les terres menacées d'expropriation sont les seules disponibles pour l'élevage étant donné que les autorités israéliennes leur interdisent d'emmener leurs troupeaux sur les terres du village voisin, devenues pour la circonstance zone militaire.

6) Le 26 avril 1988, les autorités militaires ont informé les habitants du village d'Al Khadhr qu'elles allaient lancer les travaux de construction de la route de colonisation qui doit traverser le territoire du village, les premiers travaux se limitant au tronçon qui, longeant le coteau, aboutit à la colonie "Eliasar" implantée sur les terres du village. Selon des sources proches du conseil de village, ce premier tronçon aurait une longueur de 5 kilomètres environ et une largeur de 60 mètres. Les habitants craignent pour leurs terres (qui sont plantées de figuiers), d'autant que l'achèvement de ce premier tronçon pourrait ouvrir la voie à la réalisation du second tronçon, qui traverserait le village de part en part pour se poursuivre jusqu'à la ville de Beit Jala. Les habitants rappellent que ce projet avait été présenté une première fois au début de 1986 et que 69 habitants avaient à l'époque fait opposition à sa réalisation.

7) Le 13 avril 1988, le Président du Département de la colonisation de l'Agence juive a déclaré que ses services allaient ajouter dans les quelques jours suivants plusieurs logements préfabriqués aux colonies de la région de Naplouse, le nombre de ces logements variant entre 70 et 100 unités.

8) Le 10 avril 1988, le journal israélien Haaretz a indiqué que le Ministère de la construction et du logement avait décidé d'augmenter de 30 % le nombre des appartements qu'il doit construire dans la Rive occidentale et la bande de Gaza au cours de l'année. Le Ministère a prévu 1 000 nouvelles unités d'habitation pour l'exercice budgétaire 1988, contre 1 500 pour l'exercice 1987. Le Directeur général du Ministère, Amos Onmour, a déclaré qu'en raison du net ralentissement des ventes d'appartements, une série de mesures avait été décidée pour encourager la construction dans la Rive occidentale et la bande de Gaza. Il a expliqué que le Ministère accroitrait ses aides à ceux qui souhaitent entreprendre des travaux de construction dans les colonies des territoires occupés ainsi que sa part dans l'achat de logements construits par des entrepreneurs. Le montant des prêts pour l'achat de logements serait également augmenté dans le cadre de la politique d'aide à l'accession à la propriété dans les colonies de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

II. Atteintes aux personnes et aux biens arabes

Les autorités d'occupation israéliennes ont perpétré au cours du mois d'avril 1988 toute une série d'agressions, auxquelles ont pris part des colons : attaques contre les habitants arabes, accompagnées parfois de coups de feu, destruction de biens et autres mesures des plus répressives. Le bilan de ces actes d'agression contre la population arabe est lourd : des dizaines de tués, des centaines de blessés, des milliers de détenus et de nombreuses pertes matérielles. On trouvera ci-après le détail de ces atteintes aux personnes et aux biens arabes.

A. Atteintes aux terres arabes

1. Le 2 avril 1988, un bulldozer de l'armée israélienne a détruit un mur d'enceinte, arraché des dizaines d'arbres fruitiers et endommagé le système d'adduction d'eau du village de Houssan (Bethléem).
2. Le 5 avril 1988, les forces d'occupation israéliennes ont arraché des centaines d'oliviers appartenant à des Arabes dans le village de Barqah (Naplouse).
3. Le 5 avril 1988, les habitants arabes du village de Maourta (Naplouse) se sont plaints que les résidents de la colonie israélienne de "Tel Haïm" les empêchaient de se rendre dans leurs terres qui se trouvent à proximité de la colonie, les colons les ayant même à plusieurs reprises accueillis par des coups de feu.
4. Le 13 avril 1988, des "inconnus" ont arraché environ 2 000 oliviers appartenant à des particuliers dans le village d'Al Khadhr près de Bethléem.
5. Le 23 avril 1988, les forces d'occupation israéliennes ont rasé trois dounams d'oliveraies dans le village de Maoura (Naplouse).
6. Le 26 avril 1988, les forces d'occupation israéliennes ont arraché des centaines d'oliviers dans le village de Qatnah au sud-ouest de Jérusalem. Les habitants du village ont déclaré qu'ils avaient vu des camions de l'armée israélienne transporter les arbres arrachés en direction de la colonie "Jabaat Zeev", qui se trouve à proximité du village d'Al Jeïb, afin de les replanter dans la colonie.
7. Le 28 avril 1988, les forces d'occupation et des hordes de colons ont encerclé puis attaqué le village de Kafî Hars (Naplouse). Des bulldozers de l'armée ont arraché un grand nombre d'oliviers et autres arbres dans les vergers du village.
8. Le 28 avril 1988, un bulldozer de l'armée israélienne a rasé des plants d'olivier, d'amandier et de figuier sur une superficie de 22 dounams dans le village de Houssan (Bethléem), et a détruit la clôture qui les protégeait.

B. Agressions contre des citoyens arabes et leurs biens

1. Le 1er avril 1988, les bulldozers israéliens ont démoli les devantures de plusieurs locaux commerciaux ainsi que les vitres d'un certain nombre de véhicules et les murs de plusieurs habitations dans les villages d'Az-Za'tarah et d'Al Furaydis, à l'est de Bayt Sahur.

2. Le 3 avril 1988, un adolescent palestinien s'est fait électrocuter. Les soldats israéliens l'avaient arrêté dans le camp d'Askar et lui avaient ordonné d'escalader un poteau électrique pour retirer le drapeau palestinien qui flottait à son sommet.
3. Le même jour, les soldats israéliens ont forcé quatre citoyens arabes à ensevelir totalement sous les pierres un de leurs compatriotes d'Al Birah-Anwar Muhammad Shardana (24 ans).
4. Le 4 avril 1988, 40 habitants arabes de Tul Karm ont été intoxiqués après avoir consommé des boissons israéliennes frelatées. Selon le quotidien israélien Ha Aretz, ces enfants ont été empoisonnés après avoir bu des boissons légères frelatées qui avaient été introduites dans le camp.
5. Le 5 avril 1988, un groupe de 30 Juifs des colonies d'Eilon Moreh et de Kdumim ont attaqué la ville de Naplouse y causant des dommages considérables. Ils ont notamment fait feu sur des habitations, brisé des vitres de véhicules et endommagé les balcons d'un grand nombre d'édifices. Ils ont en outre incendié 13 véhicules arabes.
6. Le 6 avril 1988, un groupe de résidents de la colonie de Kiryat Arba a saccagé des biens arabes dans la ville d'Al Khalil (Hébron). Ils ont notamment mis le feu à des dizaines de véhicules arabes et brisé les vitres et les phares de dizaines d'autres véhicules.
7. Le 8 avril 1988, un groupe de Juifs de la colonie d'Eilon Moreh a attaqué le village d'Al Hawwarah, dans la région de Naplouse. Les colons ont causé des dégâts considérables, attaquant plusieurs habitations, en détruisant le contenu et frappant leurs occupants. Ils ont en outre brisé les vitres et les phares de nombreux véhicules et ont fait grand usage de leurs armes à feu, blessant cinq citoyens arabes.
8. Le 11 avril 1988, les soldats israéliens ont pris d'assaut le camp de Tul Karm, s'y livrant à des destructions systématiques. Ils ont notamment pris d'assaut les habitations du camp en détruisant totalement le contenu. Ils ont en outre frappé une femme de 55 ans, lui infligeant plusieurs fractures, brisé les carreaux des fenêtres, démolit des balcons et endommagé des véhicules.
9. Le 12 avril 1988, dans la bande de Gaza, des soldats israéliens ont pris à partie et frappé violemment, sans aucun motif, 10 écolières arabes. Celles-ci ont toutes été hospitalisées.
10. Le même jour, les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut l'hôpital d'Al Ittihad, à Naplouse et ont arrêté un malade qui se trouvait dans le service de réanimation.
11. Le 12 avril également, les forces d'occupation ont pris d'assaut un grand nombre d'habitations du village d'Al Yatah, situé à proximité d'Al Khalil (Hébron), saccageant les meubles des habitations et brisant les carreaux d'un grand nombre d'autres. Une femme enceinte, victime d'inhalation de gaz lacrymogène, a avorté à la suite de cette attaque.

12. Le 13 avril 1988, des policiers et des gardes-frontière ont attaqué le Centre d'études arabes de Jérusalem. Ils ont procédé à une perquisition et ont arrêté un certain nombre d'employés du Centre.
13. Le 15 avril 1988, selon le quotidien Ha Aretz, la police israélienne a attaqué le marché des orfèvres de la ville de Gaza, confisquant des milliers de dinars et de dollars et arrêtant un grand nombre d'orfèvres.
14. Le 23 avril 1988, après la prière du vendredi, des soldats de l'armée israélienne ont pris d'assaut l'une des mosquées du camp de réfugiés palestiniens de Jabaliyah, dans la bande de Gaza, ouvrant le feu, sans motif, sur les fidèles et leur infligeant des blessures diverses.
15. Le 28 avril 1988, un groupe important de soldats israéliens a attaqué le camp de réfugiés palestiniens de Dheishah, à proximité de Bethléem et a pris d'assaut un certain nombre d'habitations de ce camp. Les soldats ont tiré en direction des réservoirs d'eau. Les résidents du camp se sont précipités sur les lieux pour défendre leurs habitations. Plusieurs affrontements ont alors eu lieu entre ceux-ci et les soldats. A la suite de ces affrontements, des dizaines de citoyens arabes ont subi des lésions diverses.
16. Le 27 avril 1988, des colons juifs de la colonie d'Ariel, qui se trouve à proximité de Naplouse, ont attaqué dans la matinée le village de Mashah, et s'y sont livrés à des destructions massives. Ils ont tiré en direction des habitations arabes, blessant cinq adolescents. En outre, les colons ont brisé les vitres de dizaines de véhicules arabes qui étaient stationnés dans les rues de ce village.
17. Le même jour, des colons armés de la colonie de Qiryat Arba ont attaqué, un peu avant minuit, le village de Malhul, et ont ouvert le feu dans toutes les directions blessant ainsi 11 personnes et détruisant trois véhicules qui étaient stationnés dans les rues du village.
18. Le 27 avril également, divers affrontements ont eu lieu au coeur de la ville d'Hébron, entre les habitants de cette ville et les colons juifs. A cette occasion, les soldats de l'armée israélienne ont ouvert le feu et ont lancé des grenades lacrymogènes blessant ainsi quatre jeunes gens. En outre, des dizaines de citoyens ont souffert de suffocation et d'intoxication à la suite de l'explosion de bombes lacrymogènes lancées par les colons et par les soldats.
19. Le 30 mars 1988, les habitants arabes du camp de Dheishah, situé à proximité de Bethléem, ont indiqué que les soldats israéliens avaient volé de l'argent et des bijoux en or lors d'une perquisition qu'ils avaient effectuée dans les habitations du camp. Des affrontements ont eu lieu entre les femmes qui ont tenté de résister et les soldats israéliens, lesquels ont frappé celles-ci et arrêté leurs fils.

III. Pratiques israéliennes et violations des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés

Pendant la période à l'examen, les autorités militaires d'occupation ont commis des violations flagrantes des droits de l'homme qui sont consacrés dans les divers instruments et traités internationaux ainsi que dans les résolutions des organisations internationales et des organismes apparentés. On trouvera ci-après le détail de ces violations et des peines qui ont été infligées par les autorités contre les Arabes des territoires occupés au cours du mois d'avril 1988.

A. Arrestations

a) Arrestations collectives

Les prisons, les camps d'internement et les postes de police étant déjà pleins de détenus palestiniens arrêtés au cours des manifestations qui avaient eu lieu sur l'ensemble de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, ainsi que des personnes appréhendées à des heures tardives au cours de raids contre des habitations arabes, les autorités d'occupation se sont mises à la recherche d'autres locaux pouvant servir de lieux de détention. Ainsi, depuis le début du soulèvement populaire palestinien, de nouveaux camps d'internement ont été ouverts. Le dernier en date (Ansar-3, connu également sous le nom de "Ktsaot") a été ouvert le 24 mars 1988. Les autorités ont également créé un nouveau camp au nord de Jérusalem, à proximité de la colonie de "Givat Zeev", qui a été baptisé du nom de "Petit Ansar".

Les autorités d'occupation ont également décidé d'ouvrir à l'intérieur d'Israël, dans la région centrale du pays, un grand camp destiné à contenir environ 2 000 détenus.

Par ailleurs, selon les organes d'information israéliens, les services de sécurité ont décidé de modifier la procédure à suivre pour effectuer des visites auprès des détenus des camps de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Ils ont décidé en particulier de contrôler le nombre de ces visites ainsi que l'identité des visiteurs, de sorte que, dorénavant, les membres des familles de détenus sont obligés d'obtenir une permission de l'administration civile pour chaque visite. Le quotidien Al Ha Mishmar a indiqué que ces mesures avaient pour but de rendre la vie plus difficile aux habitants des zones occupées et de renforcer le lien forcé qui existe entre ces habitants et l'administration civile israélienne.

Par ailleurs, les citoyens arabes détenus dans les prisons israéliennes vivent dans des conditions très difficiles en raison du manque d'eau et d'une mauvaise alimentation. Les conditions d'hygiène présentent un grave danger pour les détenus en raison de la présence de canalisations d'égouts découvertes à proximité des camps. En outre, les détenus reçoivent une alimentation insuffisante et de mauvaise qualité et ils sont soumis à des châtements collectifs cruels. Enfin, les livres, radios et autres moyens de loisir et de distraction sont interdits dans les camps, et les détenus sont forcés à rester debout pendant des périodes prolongées chaque fois que les autorités procèdent à leur recensement. Pour illustrer la situation qui règne dans ces centres, il suffit d'indiquer que près de 300 détenus du camp d'Ansar-3 ont été empoisonnés après avoir consommé des aliments frelatés qui leur ont été distribués par l'administration pénitentiaire.

On trouvera ci-après des exemples des détentions collectives qui ont eu lieu en avril 1988 :

1. Le 8 avril 1988, les forces d'occupation ont détenu à Beita 30 personnes, afin de les interroger sur les derniers incidents qui s'étaient produits dans ce village.
2. Le 8 avril 1988, une vingtaine de personnes ont été arrêtées à Sourif, accusées d'avoir pris part aux manifestations qui avaient eu lieu dans ce village.
3. Le 10 avril 1988, les forces d'occupation ont lancé une vague d'arrestations à Yata (Hébron) qui a touché 80 jeunes.
4. Le 12 avril 1988, les forces israéliennes ont arrêté, dans la zone de Gaza, quelque 25 personnes, accusées d'avoir participé aux manifestations et d'avoir jeté des pierres.
5. Le 12 avril 1988, les forces d'occupation ont détenu 11 villageois de Beit Amr, accusés d'avoir pris part aux manifestations.
6. Le 12 avril 1988, les forces d'occupation ont arrêté 17 personnes de Qalqilya, accusées d'avoir pris part aux manifestations.
7. Le 13 avril 1988, la télévision israélienne a rapporté que les forces israéliennes avaient procédé à une vague d'arrestations à Salfit : 150 personnes de 12 à 70 ans, accusées d'avoir pris part aux dernières manifestations, ont été détenues.
8. Le 22 avril 1988, plus de 30 personnes ont été arrêtées à la suite d'une manifestation qui a eu lieu à la Mosquée d'Al Aqsa, après la prière du vendredi.
9. Le 25 avril 1988, les forces d'occupation ont détenu 14 commerçants du souk de Masrara dans le secteur occupé de Jérusalem, pour avoir fermé leurs magasins.

b) Condamnations de détenus arabes

Au cours du mois d'avril 1988, 111 habitants arabes ont comparu devant les tribunaux militaires israéliens sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées. Plusieurs chefs d'accusation ont été retenus contre eux, allant de la participation à des manifestations au jet de pierres et à l'appartenance à une organisation palestinienne. Les peines prononcées à l'encontre des accusés allaient de 3 à 6 mois de prison ferme avec un sursis correspondant au double de la peine, à plusieurs années de prison.

Ces condamnés étaient pour la plupart des jeunes Arabes faussement accusés d'avoir manifesté et jeté des pierres. Outre les peines de prison, ils se sont vu infliger des amendes de l'ordre de 700 chekels par personne. Les amendes infligées par les tribunaux militaires israéliens au cours du mois d'avril se sont élevées à quelque 57 700 chekels, soit l'équivalent de 30 466 dollars des Etats-Unis.

c) Détentions administratives

Au cours du mois d'avril, les autorités israéliennes ont placé plus de 900 personnes en détention administrative, faisant passer le nombre des personnes ainsi détenues depuis le début du soulèvement à plus de 1 750. La procédure de détention administrative ayant été modifiée de façon à échapper à tout contrôle judiciaire, ce chiffre ne fait qu'augmenter.

Par ailleurs, le quotidien Al Hamishmar du 29 avril 1988 a rapporté que les hauts responsables du Ministère israélien de la justice et le Procureur général militaire préparent actuellement une série de décrets et de lois tendant à conférer aux autorités militaires dans les territoires occupés des pouvoirs judiciaires très étendus. Il a également révélé qu'un nouveau décret serait promulgué, qui permettrait à l'armée de procéder rapidement à des arrestations sans avoir à se référer aux hauts responsables de l'appareil militaire. De surcroît, ces opérations ne feraient l'objet que d'un contrôle judiciaire limité.

B. Restrictions à la liberté de circulation

a) Assignation à résidence

Deux personnes ont été assignées à résidence par les autorités d'occupation; il s'agissait de Sami Mouammar (25 ans) de Rafh et d'Ali Jaddah de Jérusalem, qui travaille au Centre de l'information alternative.

b) Couvre-feux

Les couvre-feux décrétés au cours du mois d'avril ont touché plus de 500 000 Palestiniens et plus de 19 camps sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi que Naplouse, Annabta et un grand nombre de villages. Il a été interdit aux habitants des camps de Gaza de quitter leurs maisons pendant les couvre-feux, qui duraient des jours et des jours; en effet, le couvre-feu a été imposé pendant 42 jours dans le camp de Jalsoune et 13 jours dans le camp de Balata.

Par ailleurs, un blocus total a été imposé au village de Beit Dam pendant plus de 20 jours, et au village de Tamoun (Naplouse) pendant 28 jours. Naplouse et ses camps ont été soumis au couvre-feu pendant 12 jours.

c) Interdiction de voyager

Depuis février 1988, les autorités d'occupation israéliennes ne laissent voyager aucun habitant de Naplouse et des camps avoisinants qui ait moins de 50 ans.

De même, il est toujours interdit aux habitants de certains villages de la région de Jenine, tels que Silah Alharithiya, Yamoun et Qabtia, de se rendre en Jordanie. La radio israélienne a rapporté que l'administration civile israélienne a donné des instructions tendant à restreindre la liberté de déplacement de plusieurs dizaines d'habitants de la bande de Gaza, et a remplacé leurs cartes d'identité par de nouvelles, d'une couleur spéciale.

Dans le cadre de la politique israélienne tendant à restreindre la liberté de déplacement à l'intérieur, les autorités militaires ont interdit à tous les habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza d'aller à Jérusalem pour prier dans la mosquée d'Al Aqsa.

C. Déportations

Les autorités israéliennes ont publié des arrêtés militaires prévoyant la déportation de 16 habitants arabes de la Rive occidentale et de la bande de Gaza occupées. C'est ainsi que huit personnes ont été déportées le 11 avril 1988 et huit autres le 19 avril 1988. Il s'agissait de :

1. Adel Bachir Nafaa (28 ans) du camp de Qalandia
2. Jamal Chati Hendi (30 ans) du camp de Jenine, étudiant à l'Université Al Najah
3. Abdelnaceur Abdelaziz Afou (32 ans) de Jenine, étudiant à l'Université Al Najah
4. Fraiej Ahmed Khalil Khaïri (40 ans) de Gaza, Vice-Président de l'Association des ingénieurs
5. Mohamed Abou Samra (28 ans) de Gaza, étudiant à l'Université islamique
6. Khalil Kouka (41 ans) du camp d'Al Chati, enseignant de l'UNRWA et Président de l'Association islamique à Gaza
7. Hassan Ghanaïm Abou Chakra de Khan Younes
8. Le Cheikh Abdelasis Ouda (38 ans), de Gaza, maître de conférence à l'Université islamique
9. Omar Mohamed Saïd Daoud de Beita (Naplouse)
10. Najsh Jamil Saada Douaïkat de Beita (Naplouse)
11. Mahmoud Abderrahim Beni Chamsi de Beita (Naplouse)
12. Moustafa Mahmoud Hamdane Hamayel de Beita (Naplouse)
13. Sari Hilal Tahri Hamayel de Beita (Naplouse)
14. Ibrahim Khidr Ali de Beita (Naplouse)
15. Ahmed Fawzi Khaled Addik de Kafr Addik (Naplouse)
16. Ghassan Ali Mesri de Ramallah.

D. Destructions d'habitations

Les autorités israéliennes d'occupation ont ordonné la démolition de 43 habitations arabes, la plupart au motif que leur construction n'avait pas été autorisée. Elles ont également fait démolir d'autres maisons dans le cadre de la politique de sanctions collectives qu'elles appliquent dans les territoires occupés, ainsi que de nombreuses habitations situées dans le camp d'Al Burayi sous le prétexte qu'elles avaient été construites sans autorisation.

On trouvera ci-après une liste des noms des citoyens arabes dont les maisons ont été détruites par l'armée israélienne durant le mois d'avril 1988.

	<u>Nom des victimes</u>	<u>Lieu</u>
1, 2, 3.	Les noms des propriétaires de trois maisons n'ont pas été communiqués	Village de Yamun
4.	Hussein Abderrahim Al Mutawer	Al Shuyukh (Al Khalil)
5.	Moussa Majid Hassan Halayqa	Al Shuyukh (Al Khalil)
6.	Saïd Rabah Abou Ramba	Al Shuyukh (Al Khalil)
7.	Mohammed Yusuf Zayni	Al Funduquniyah (Jenine)
8.	Abderrahim Al Mutawer	Suayr (Al Khalil)
9.	Nom inconnu	Suayr (Al Khalil)
10.	Hafez Mithqal Bani Shamsa	Beïta (Naplouse)
11.	Tissir Moussa Bani Shamsa	Beïta (Naplouse)
12.	Najih Jamil Sada	Beïta (Naplouse)
13.	Mahmoud Abderrahim	Beïta (Naplouse)
14.	Ibrahim Mohammed Aïd Bani Shamsa	Beïta (Naplouse)
15.	Mohammed Uwayd Bani Shamsa	Beïta (Naplouse)
16.	Sari Khalil Al Hajj Tahar	Beïta (Naplouse)
17.	Omar Saïd Bani Shamsa	Beïta (Naplouse)
18.	Mahmoud Abderrahman Bani Shamsa	Beïta (Naplouse)
19.	Hamid Al Attari	Beïta (Naplouse)
20.	Khaled Hussein Al Abed	Beïta (Naplouse)
21.	Salman Abed Salman	Beïta (Naplouse)
22.	Al Muhandis Ahmed	Beïta (Naplouse)
23.	Hamid Al Ayid Ulyan	Beïta (Naplouse)
24.	Al Hajj Ali Mohammed Rachid Sawfan	Beït Taamar (Bethléem)
25.	Atif Ali Mohammed Rachid Sawfan	Beït Taamar (Bethléem)
26.	Maryam Moussa Salama Sawfan	Beït Taamar (Bethléem)

	<u>Nom des victimes</u>	<u>Lieu</u>
27.	Mohammed Ahmed Darwish Al Wahsh	Beit Taamar (Bethléem)
28.	Ibrahim Mohammed Alan Al Wahsh	Beit Taamar (Bethléem)
29.	Jasiya Mohammed Rachid Sawfan	Beit Taamar (Bethléem)
30.	Aïd Mohammed Ahmad Awad	Beit Taamar (Bethléem)
31.	Yusuf Mustaafa Mohammed Moussa	Kafirrat (Jenine)
32.	Mahmoud Khalil Abou Sawi	Kifar Asyun
33.	Ismail Ahmad Ali As'ad	Kifar Asyun
34.	Mohammed Hassan Ali As'ad	Kifar Asyun
35.	Saïd Hassan Ali	Kifar Asyun
36.	Nom inconnu	Kifar Asyun
37.	Muhassan Al Khalidi	Camp d'Al Burayj
38.	Abdelasis Ahmed Al Shakhlib	Kharsa, Dura (Al Khalil)
39.	Hassan Ismaïl Al Shabatit	Dura (Al Khalil)
40.	Ismail Hassan Al Sawiti	Beit Awa
41.	Khalil Mustafa Abou Aqil	As-Samu
42.	Hamid Hassan Sulayman Al Murabi	Al Jayb (Ramallah)
43.	Asis Mohammed Awad	Aïn Sinya (Ramallah)

E. Citoyens arabes tués

Au cours du mois d'avril 1988, 62 hommes et femmes arabes sont tombés sous les balles des soldats israéliens. Certains d'entre eux sont morts des suites de leurs blessures ou des effets de bombes à gas. On trouvera ci-après une liste des noms des personnes tuées durant cette période.

	<u>Nom</u>	<u>Age</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Date</u>
1.	Mohammed Faris Hamid Al Zabn	25 ans	Al Yamun (Jenine)	31/3/1988
2.	Sulayman Awad Al Jundi	17 ans	Yata (Al Khalil)	31/3/1988
3.	Jamal Khalil Tamizi	21 ans	Adhna (Al Khalil)	1/4/1988
4.	Ishaq Namr Salimi	24 ans	Adhna (Al Khalil)	1/4/1988
5.	Jamil Rachid Al Kurdi	55 ans	Gaza	2/4/1988
6.	Ahmed Khamis Al Kurdi	40 ans	Gaza	2/4/1988
7.	Ala' Ahmed Khamis Al Kurdi	21 ans	Gaza	2/4/1988
8.	Salim Khalf Al Shaer	23 ans	Bethléem	2/4/1988
9.	Khamis Mahmoud Ahmed	41 ans	Deïr As-Sudan (Ramallah)	2/4/1988

	<u>Nom</u>	<u>Age</u>	<u>Lieu de résidence</u>	<u>Date</u>
10.	Jihad Asi	19 ans	Beit Laqya (Ramallah)	2/4/1988
11.	Ali Dhayab Abou Ali	45 ans	Yata (Al Khalil)	3/4/1988
12.	Khalil Jabr Jamsawi	18 ans	Camp militaire de Naplouse	3/4/1988
13.	Nasser Abdallah Kamil	20 jours	Qabatiyah (Jenine)	3/4/1988
14.	Hamid Abdelhadi Al Zaydat	20 ans	Bani Na'im (Al Khalil)	4/4/1988
15.	Hamsa Ibrahim Abou Shab		Bani Sahilah (Gaza)	4/4/1988
16.	Rajab Ahmed Al Salibi	75 ans	Camp d'Al Shati	4/4/1988
17.	Ma'mun Abderrahim Jarada	15 ans	Tulkarm	3/4/1988
18.	Moussa Saleh Abou Shamsa		Tulkarm	6/4/1988
19.	Hatem Fayez Ahmed Al Jabr	22 ans	Beita (Naplouse)	6/4/1988
20.	Sabhiya Rachid Al Mankoush	60 ans	Gaza	9/4/1988
21.	Asam Abdelhalim	15 ans	Beita (Naplouse)	9/4/1988
22.	Yusuf Rabi	85 ans	Deir Abu Mashal (Naplouse)	9/4/1988
23.	Mohammed Kamel Abdelqadrihi	20 ans	Kafr Ra'i (Jenine)	11/4/1988
24.	Jalal Mohammed Aris	21 ans	Kafr Ra'i (Jenine)	11/4/1988
25.	Souad Ahmed Yusuf	95 ans	Gaza	12/4/1988
26.	Fouad Abdelasis Saleh	50 ans	Gaza	12/4/1988
27.	Wafiq Abdellatif Farjallah	70 ans	Camp d'Al Shati	13/4/1988
28.	Hassan Ahmed Mahmoud Qaoud	17 ans	Camp d'Al Shati	13/4/1988
29.	Wa'il Hussein Taha Mizal	25 ans	Naplouse	14/4/1988
30.	Nasar Fahmi Al Dawi	22 ans	Naplouse	14/4/1988
31.	Baada Al-Qaraoui	40 ans	Camp de Jenine	16/4/1988
32.	Jamal Hussein Chahada	11 ans	Camp de Bouréij	16/4/1988
33.	Hala Awad Amira	20 ans	Hibala/Qalqiliya	16/4/1988
34.	Jamal Al-Jamal	7 ans	Rafah	16/4/1988
35.	Taïssir Al-Bouji	16 ans	Rafah	16/4/1988
36.	Atoua Abou Arad	35 ans	Rafah	16/4/1988
37.	Mohammed Ibrahim Abou Jazira	22 ans	Rafah	16/4/1988
38.	Amine Amar Abou Amar	17 ans	Khan Younis	16/4/1988
39.	Fikri Ibrahim Ad-Daghma	22 ans	Khan Younis	16/4/1988
40.	Bassam Mohammed Fayad Al-Hariri	15 ans	Jenine	16/4/1988
41.	Halimi Ibrahim Abdallah	23 ans	Jenine	16/4/1988

Nom	Age	Lieu de résidence	Date
42. Muhiyeddin Mustafa Soualima	20 ans	Qabatiya	16/4/1988
43. Zaïd Tawfiq Amarina	13 ans	Yaabad/Jenine	17/4/1988
44. Mohammed Awad Al-Balbissi	20 ans	Rafah	17/4/1988
45. Mounir Ismaïl At-Tatri	32 ans	Camp de Jabaliya	17/4/1988
46. Farid Ahmed Darraz	25 ans	Khan Younis	17/4/1988
47. Iman Mohammed Al-Qarii	19 ans	Khan Younis	17/4/1988
48. Abdelmohsen Hanoun	19 ans	Khan Younis	17/4/1988
49. Ahmed Moussa Mohammed Zaarab	19 ans	Rafah	18/4/1988
50. Aïda Othman Toutah	30 ans	Gaza	18/4/1988
51. Jamil Hussein Alqan	1 semaine	Camp de Chaafat	18/4/1988
52. Nazar Mohammed Ahmed Moussad	26 ans	Faqua/Jenine	19/4/1988
53. Mohammed Hussein Nissar	20 ans	Camp de Nusseirat	20/4/1988
54. Mohammed Fayas Abou Ali	25 ans	Bani Sahila/Gaza	22/4/1988
55. Faraj Ismaïl Yussef Farjallah	26 ans	Adana/Al Khalil	22/4/1988
56. Mohammed Mustafa Abou Zaïd	20 ans	Qabatiya	23/4/1988
57. Ahmed Hassan Salim Omar	22 ans	Daura/Al Khalil	24/4/1988
58. Moussa Mohammed Abou Ayya	19 ans	Rafah	24/4/1988
59. Mahmoud Ibrahim Zawahira	41 ans	Beït Tasmour/Ramallah	25/4/1988
60. Naama Mohammed Al-Alami	55 ans	Beït Amr/Al Khalil	24/4/1988
61. Arij Ismaïl Daoud	13 ans	Kfar Ad-Dik/Ramallah	27/4/1988
62. Siri Hilal Roustoun	35 ans	Kfar Malik/Ramallah	27/4/1988

F. Blessés

Les autorités d'occupation israéliennes, fidèles à leur politique dans les territoires occupés, ont continué à tirer de vraies balles et des balles de caoutchouc sur les manifestants et à resserrer leur étau sur les territoires. D'après le quotidien Al Hanishmar, D. D. Zucker, parlementaire et membre du mouvement des droits civiques "Ratz", a affirmé que les forces d'occupation utilisaient des bombes à gaz du type "CS", qui présentent un danger réel pour la vie des citoyens, surtout des femmes enceintes, car l'inhalation de ces gaz provoque la mort instantanée du fœtus. D'après le quotidien Hadashot du 18 avril 1988, près de 400 femmes enceintes palestiniennes de la bande de Gaza ont ainsi avorté.

Par ailleurs, l'armée israélienne a mis à la disposition de ses forces deux types de matraques incassables : l'une est en plastique dur, sa longueur est de 50 centimètres et les coups qu'elle porte sont très douloureux; l'autre est en bois

de chêne et fait 80 centimètres de long. Pendant le mois d'avril, il y a eu plus de 250 blessés sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Le 9 avril 1988, la station de radiodiffusion de l'armée israélienne a indiqué qu'il y avait eu 78 blessés le 8 avril 1988; 31 d'entre eux ont été admis à l'hôpital Al-Ittihad à Naplouse et 16 à l'hôpital de Ramallah. Huit personnes ont été admises à l'hôpital Aliya (Al Khalil) après avoir essuyé des coups de feu tirés par des soldats et des colons. La même station de radio a indiqué le 30 avril 1988 que 52 blessés avaient été admis la veille à l'hôpital Al-Shifa dans le camp de Jabaliya et qu'il s'agissait pour la plupart d'écoliers, dont 13 avaient été asphyxiés et intoxiqués par des gaz et 39 blessés par balles.

G. Fermeture d'écoles et d'universités

Les autorités militaires ont décidé de maintenir fermés jusqu'au 8 mai prochain tous les établissements d'enseignement sur la Rive occidentale. Nous rappelons qu'ils sont fermés depuis le début des événements.

Les forces d'occupation ont également fermé pour une période de 15 jours trois établissements scolaires de la bande de Gaza : il s'agit du lycée de garçons Al-Moutarabbi, du lycée de jeunes filles Al-Khansa et de l'école préparatoire pour jeunes filles Haifa. Le commandement militaire israélien de la bande de Gaza a également ordonné la fermeture, pour deux semaines à compter du 30 avril 1988, du lycée de garçons Natin At-Tai et de l'école préparatoire de garçons Abdelkader à Khan Younis.
